

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

202400116

ID : 069-216901769-20240918-DE20240918\_09-DE

DEPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-09-18/09

Nombre de conseillers en exercice 25  
Quorum 13  
Présents 16  
Votants 20

Le dix-huit septembre deux-mille vingt-quatre, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire exceptionnellement à l'Espace Part Age, les travaux ayant cours à la mairie ne permettant pas le déroulement de la séance au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

**Présents** Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Laurence CHIRAT, Nicolas TRICCA, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Mélanie TRAVIER, Marie-Claude PHILIPPE

**Absents excusés** Véronique AVENAS, Brice DEVIF

**Pouvoirs** Marie-Pierre DUPRÉ LATOUR a donné pouvoir à Gérard MAGNET, Sylvie BROYER a donné pouvoir à Bernard CHATAIN, Marie-France PILLOT a donné pouvoir à Catherine CERRO, Monique TALEB a donné pouvoir à Daniel ABAD

**Secrétaire** Laurence CHIRAT

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SIDESOL

Madame Sylviane LAFONT expose :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante des communes membres. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

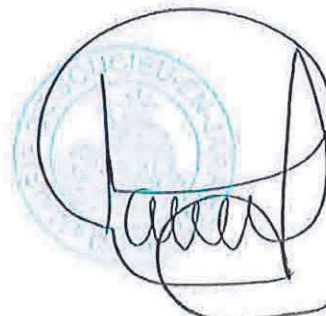
Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIDESOL.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Laurence CHIRAT,  
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,  
Maire



Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 069-216901769-20240918-DE20240918\_09-DE



---

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :*

*Convocation du Conseil Municipal le 12/09/2024*

*Dépôt en Préfecture le 19 SEP, 2024*

*Publication le 23 SEP, 2024*

Arnaud SAVOIE,  
Maire